

Au sujet de l'épisode 1970/1974, quand la SAFER fait n'importe quoi à Chauffaille.

En 1969, le comte de Montbron met en vente le domaine de Chauffaille : 430 hectares d'un ensemble rare en Limousin (bois, pâtures, terres à labourer, étangs, bâtiments, cheptel). La SAFER acquiert le tout pour 2 500 000 Francs soit environ 5000 Francs (762 €) l'hectare. Six mois plus tard, la SAFER agrandit le domaine des 60 hectares de la Siauve qu'elle acquiert pour 800 000 Francs soit 13 000 Francs (1981 €) l'hectare.

Un projet de centre de testage de la race bovine limousine est mis sur pied. Il est bien près de réussir mais un changement de maire en sonne le glas. C'est en 1971.

En 1972, la SAFER fait estimer les bois de Chauffaille, il y en a pour 800 000 Francs. Elle en vend pour 400 000 Francs en cinq lots.

Des acquéreurs se présentent pour les terres agricoles, en premier lieu plusieurs fermiers et métayers du comte de Montbron, ex-propiétaire de l'ensemble, vendu en 1970. La SAFER refuse tout démantèlement.

La SAFER indemnise les uns après les autres les fermiers et métayers encore en place. Les fermiers acceptent de partir avant la fin de leurs baux moyennant ces indemnités. Un seul refuse toute transaction et pour finir acquiert un lot.

Brusquement la SAFER se décide à vendre aux riverains. 150 hectares environ sont ainsi répartis.

Fin 1973, la SAFER reste en possession de 280 hectares et du château. Elle refuse à nouveau de partager la terre restante.

Elle offre la jouissance du domaine à un éleveur de poulets en batterie, inconnu dans la région, M. Delsolti. Celui-ci remet à la SAFER 200 000 Francs (environ 30 000 €) et la SAFER, sans aucune garantie, lui en donne les clés. Il y installe quatre mille poules pondeuses qu'il achète en monnaie de singe à la Société avicole de Brive, entreprend des modifications et des réparations. Il vend 3500 oeufs par jour pendant moins de six mois. Il vend les bois restants (estimés à 400 000 Francs) pour 170 000 Francs, et, l'argent en poche, disparaît sans laisser d'adresse, avant même que les bois ne soient coupés.

La SAFER tente de camoufler le scandale. Le marchand de bois ne sera pas remboursé et la SAFER refuse qu'on coupe les bois. La Société avicole ne sera pas payée : elle reprend ce qui reste de poules, beaucoup ayant crevé. Que la SAFER ait elle-même mis en place cet éleveur semblait à tous une garantie suffisante.

Février 1974. Des accords secrets, en vue de céder le domaine de Chauffaille à l'armée, sont pris entre celle-ci et la municipalité de Coussac. La SAFER étudie cette candidature. En même temps elle continue à faire espérer aux paysans de possibles ventes.

En juin 1974, un entrepreneur agricole de la région cultivant des terres qu'il loue, souhaite acquérir une propriété. Il se rend à la SAFER, qui spontanément, lui propose Chauffaille. L'accord semble acquis (accord sur la superficie, le prix). Le financement est assuré par l'acquéreur (avoir, crédit, vente de ses biens), qui, par lettre, promet un paiement comptant à la signature. La SAFER lui envoie même des clients pour l'achat de ses biens, dont plusieurs étrangers à la région.

Le 19 septembre 1974, la presse annonce l'attribution du domaine à l'armée.

L'entrepreneur agricole attend toujours une réponse officielle. La SAFER aurait fini par penser qu'il n'était pas suffisamment agriculteur... ce qui est, comme chacun sait, la vocation première de l'armée...